



- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

RAPPORT DE GESTION 2023

Préavis N° 1/2024



TABLE DES MATIERES

I. Préambule	3
II. Comité de direction.....	5
III. Conseil intercommunal.....	6
IV. Rapport des dicastères	8
V. Conseil d'établissement de l'ESOL.....	15
VI. Rapport de la direction de l'ESOL	16
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	17

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2023

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2023, ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

L'année 2023 s'est dans son ensemble bien déroulée. Le nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2023 est relativement stable avec 581 enfants. La répartition des élèves entre les différentes communes est également proche de celle au 1^{er} octobre 2022. A noter que 5 élèves scolarisés au sein de l'ESOL sont domiciliés en dehors des 3 communes fondatrices de l' AISOL, tandis que 8 élèves domiciliés entre Leysin et Ormont-Dessous ne sont pas scolarisés auprès de l'ESOL.

Comme mentionné dans le dernier rapport, des discussions avaient été initiées avec les 3 communes partenaires à fin 2022. Les différentes réflexions menées ont permis de proposer deux alternatives : La pose de « Portakabin » au Sépey ou la réouverture de salles de classe dans l'ancien collège de Leysin. Après avoir exposé les avantages et inconvénients de chacune des options et pris en compte la volonté du Conseil intercommunal, nous avons œuvré pour ré-ouvrir 4 salles de classe et une salle des maîtres dans l'ancien collège de Leysin. La direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie ont été conviés sur les lieux pour s'assurer que toutes les normes étaient respectées. Après quelques légers travaux et le feu vert obtenu de la part des différentes autorités, l'ancien collège de Leysin était prêt à ré-accueillir des écoliers.

Nous tenons à préciser que toutes les classes sont équipées avec des tableaux interactifs et que des bus ont été organisés durant la pause de midi, afin de diminuer les risques et le temps des trajets entre la cantine scolaire et les nouvelles classes. Après les premiers mois d'ouverture, cette nouvelle solution convient très bien aux enfants et enseignants concernés.

A l'issue de ces différentes réflexions, les communes d'Ormont-Dessus, Ormont-Dessous et Leysin ont mandaté un groupe de travail composé de Mmes Nicole Tougne, Raphaële Brugger et M. Pierre-Alain Dubois, pour réaliser une analyse sur les besoins futurs en infrastructures scolaires.

Les tarifs des devoirs surveillés ont été revus à la baisse pour la seconde fois début 2023 et sont ainsi passés par an de CHF 250.- par enfant, pour une période de devoirs surveillés par semaine, à un montant de CHF 150.-, respectivement de CHF 150.- à CHF 75.- dès le 3^{ème} enfant. Les premiers constats laissent apparaître que le nombre d'élèves reste stable malgré cette 2^{ème} baisse consécutive des tarifs.

Au 31.12.2023, l'Association comptait 9 employés, avec une majorité de surveillantes pour la pause de midi. A noter que seul le concierge du collège d'Aigremont travaille à temps complet pour l' AISOL. Pour des raisons de santé, ce dernier a été absent une bonne partie de l'année et nous avons dû faire appel à des aides externes pour le remplacer. Nous sommes heureux de son retour à 100% dès le mois d'octobre, ce qui a permis de retrouver une stabilité dans la gestion du collège.

Au fil des ans, nous continuons à tout mettre en œuvre pour favoriser l'enseignement et le développement des enfants de nos communes. Notre objectif premier reste le bien-être des écoliers et nous souhaitons maintenir cette attractivité dans le temps. Nous remercions le Conseil intercommunal, le Conseil d'établissement de l'ESOL, nos 3 communes partenaires et l'Etablissement Scolaire Les Ormonts-Leysin pour leur participation et collaboration, qui nous permettent d'avancer au quotidien.

Nous ne pouvons qu'espérer que cette bonne entente puisse continuer et le Comité se réjouit de poursuivre sa mission sur ces bases, essentielles au bon fonctionnement de l' AISOL.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2023, 12 séances qui ont eu lieu, en général, le mardi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 63 pages de procès-verbaux. Votre Comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2023, 2/2023, 3/2023.

FINANCES ET COMMUNICATION

M. Philippe Tauxe, président

Suppléante : Mme Nicole Tougne

- Administration générale
- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts

ÉCOLAGE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS

Mme Laure Détraz

Suppléante : Mme Stéphanie Chablaix

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

REPAS

M. Pierre-Alain Dubois

Suppléante : Mme Raphaële Brugger

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation de la pause de midi
- Gestion des présences

MEDICAL

Mme Nicole Tougne, vice-présidente

Suppléant : M. Philippe Tauxe

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES

Mme Stéphanie Chablaix

Suppléante : Mme Laure Détraz

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

TRANSPORTS

Mme Raphaële Brugger

Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

III. Conseil intercommunal

Le législatif a tenu 3 séances en 2023; le 23 mai, le 6 juin et le 21 novembre 2023.

Trois préavis ont été déposés courant 2023. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 23 mai 2023 :

Préavis N° 1/2023, relatif au rapport de gestion 2022 :

- D'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2022 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

Dans sa séance du 6 juin 2023 :

Préavis N° 2/2023, concernant une demande de crédit pour l'aménagement de salles de classe pour la rentrée d'août 2023 et d'un complément budgétaire lié à l'ouverture de celles-ci.

- D'accorder au CODIR de l' AISOL un crédit d'investissement de CHF 130'000.- pour l'aménagement de salles de classe supplémentaires à l'ancien collège de Leysin ;
- D'autoriser le CODIR de l' AISOL à procéder à la dépense d'investissement avec les liquidités du bilan de l'Association ou à procéder à un emprunt auprès d'un établissement bancaire reconnu par l'Etat ;
- D'amortir ces investissements sur 7 ans, dès le budget 2024 ;
- D'accorder au CODIR de l' AISOL un crédit budgétaire supplémentaire pour l'année 2023 de CHF 150'000.-.

Dans sa séance du 21 novembre 2023 :

Préavis N° 3/2023, relatif au budget 2024 :

- D'adopter le budget 2024 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, tel que présenté.

Composition du Conseil intercommunal de l'AISOL :

Membres d'Ormont-Dessous :

Gretel Ginier, Syndique

Pascal Francfort (jusqu'au 31 décembre 2023)

Jennifer Marrone

Géraldine Venker

Membres d'Ormont-Dessus :

Christian Reber, Syndic

Arnaud Ader

Nadine Arena

Isabelle Loup

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot, Syndic

Violeta Arsic (dès le 23 mai 2023)

Marie-France Bride

Jean-Daniel Champagnac

Théophile Cuche

Gremaud Nicole

Griffet-Gasser Fabienne

Manigley Madeleine

Serge Morel

Fabian Pavillard (jusqu'au 23 mai 2023)

Organisation :

Présidence : Pascal Francfort (jusqu'au 31 décembre 2023)

Vice-Présidence : Isabelle Loup

Scrutateurs : Jennifer Marrone et Nadine Arena

Scrutateurs suppléants : Madeleine Manigley et Théophile Cuche

Secrétaire : Micheline Nauer

Commission de gestion : Géraldine Venker (Présidente), Arnaud Ader et Jean-Daniel Champagnac

IV. Rapport des dicastères

FINANCES

Le Comité de direction de l' AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2023.

Le nombre d'élèves est stable. Au 1^{er} octobre 2023, 581 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire, contre 592 une année plus tôt. A noter que 5 élèves sont domiciliés sur d'autres communes et 8 en dehors de l'ESOL.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

52.300.2 – Défraiements du Comité directeur

Ce compte contient les indemnités touchées par les membres du Comité directeur issus des Conseils communaux. Les membres issus des Municipalités sont eux rémunérés par leur commune respective. Le budget de CHF 15'000.- a été respecté et la charge de travail a représenté un peu plus de 300 heures pour les 3 membres, soit CHF 15'275.-.

52.301.1 – Traitement du personnel

Les rémunérations de la secrétaire, du concierge et des surveillantes sont visibles dans ce poste. Les charges de CHF 148'396.- sont légèrement supérieures au budget de CHF 142'660.-. Ce dépassement est lié au remplacement de notre concierge au Collège d'Aigremont pour une partie de ses tâches et ce durant plusieurs mois. A noter que les dépenses supplémentaires ont été couvertes par les indemnités versées et visibles dans le compte 52.436.1 – Remboursement indemnités journalières pour CHF 41'140.-.

Toujours en lien avec les charges de personnel, les dépenses liées aux postes ci-dessous sont inférieures au budget, en partie car les indemnités journalières mentionnées ci-dessus ne sont pas assujetties à certaines cotisations, ce qui explique cette économie :

- **52.302.1 - Assurances sociales** (Compte 2023 : CHF 9'787.- et budget 2023 : CHF 13'490.-)
- **52.304.1 - Caisse de pension** (Compte 2023 : CHF 12'194.- et budget 2023 : CHF 14'100.-)
- **52.305.1 - Assurance maladie et accident** (Compte 2023 : CHF 1'784.- et budget 2023 : CHF 2'295.-)

52.309.2 – Activités extra-scolaires

Ce compte correspond à toutes les activités proposées aux élèves, soit spectacles, cinéma, jeux divers, cours de ski, courses d'école et camps. Sur un budget de CHF 155'000.- une économie de CHF 39'429.- a été réalisée, ce qui porte la charge 2023 à CHF 115'571.-. L'annulation de certains cours de ski, pour cause de mauvaise météo ou de manque d'enneigement, a fait réduire les charges de ce poste.

52.309.4 – Prévention

Un montant de CHF 17'241.- a été utilisé en 2023 pour faire de la prévention auprès des élèves. En plus des années précédentes, un montant de CHF 6'100.- a été dépensé pour la réalisation d'ateliers GORILLA sur la promotion de la santé par la Fondation Schtifti. A noter que ce poste comprend également les dépenses liées à la distribution de pommes aux enfants durant les récréations et sur une partie de l'année scolaire.

52.312.1 – Electricité, chauffage

Le montant budgété pour ce poste est passé de CHF 35'000.- en 2022 à CHF 45'000.- en 2023. Cette hausse de presque 30% anticipait les impacts de l'inflation pour ce poste. Force est de constater que nous en avons surestimé l'effet, car ce poste affiche une dépense effective pour l'année écoulée de CHF 38'025.-, soit une économie de CHF 6'975.- par rapport au budget.

52.314.1 – Frais d’entretien et équipement

Le montant initialement budgété à CHF 20'000.- a été dépassé pour se situer à CHF 31'225.- au 31.12.2023. En raison de l’absence imprévue durant plusieurs mois du concierge du collège d’Aigremont, nous avons dû faire appel, entre autre à la commune d’Ormont-Dessous pour nous soutenir. Ces divers travaux comme le déneigement ou la tonte du gazon ont coûté CHF 12'675.-.

52.318.9 – Devoirs surveillés et 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés

La charge liée aux devoirs surveillés correspond à la rémunération des personnes qui suivent les enfants. La charge nette (devoirs surveillés – participation parents) se monte à CHF 13'145.- et est en ligne avec les prévisions budgétaires, qui prévoyaient une différence de CHF 14'000.-. Les devoirs surveillés sont proposés sur environ 35 semaines par année scolaire. A titre de comparaison, la charge nette de 2022 s’élevait à CHF 7'352.-. Cette différence s’explique par la nouvelle baisse importante de la participation des parents sur l’ensemble des tarifs valables dès janvier 2023.

52.331.3 – Amortissement du mobilier

A CHF 176'500.- d’amortissement par année, les tableaux interactifs et le mobilier seront totalement amortis en 2025. Les derniers tableaux interactifs achetés pour équiper les nouvelles classes ouvertes à Leysin commenceront à s’amortir dès 2024.

52.352.1 – Ecolages payés à d’autres communes

Le montant de CHF 20'649.- correspond aux frais d’écolage payés à d’autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Au 1^{er} octobre 2023, 8 élèves fréquentaient d’autres établissements, alors que 7 élèves étaient dans cette situation une année auparavant.

52.366.1 – Frais de transports

Ce poste est en nette baisse par rapport au budget. Cette diminution est durable et dès 2024, l’écart devrait se réduire entre le budget et les dépenses effectives. Initialement, le budget demandé pour les transports était de CHF 370'000.-, puis augmenté de CHF 80'000.- pour prévoir le transport des élèves vers les nouvelles classes à ouvrir. D’une part, le budget prévu a été un peu surestimé ; d’autre part, l’ouverture des salles à Leysin et la nouvelle organisation de l’ESOL a fait que seul un transport supplémentaire a été nécessaire durant la pause de midi entre l’ancien collège de Leysin et le Suchet. Cette solution a permis de limiter les dépenses prévues au travers du préavis 2/2023.

52.366.2 – Frais de repas

La charge budgétée pour les repas se montait à CHF 360'000.-, alors que les charges effectives se montent à CHF 282'284.-. Pour rappel, la participation qui est demandée aux parents varie en fonction de l’âge de l’enfant, soit pour les :

- 1 à 4P : CHF 7.-/repas
- 5 à 8P : CHF 7.50/repas
- 9 à 11S : CHF 8.-/repas

52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 – Part des communes membres

La participation des communes est définie en fonction du nombre d’élèves recensé dans chaque commune au 1^{er} octobre de l’année scolaire en cours. Les élèves de l’EVAM ne sont pas inclus étant donné que l’EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – Amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d’habitants de chaque commune au 31 décembre 2022.

La facture totale à répartir entre les 3 communes se monte à CHF 3'107'985.- pour 2023. Une économie de CHF 338'560.- a pu être réalisée par rapport au budget projeté sur ces 3 comptes.

52.465.2 – Participation EVAM

Depuis 2015, l’EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d’enfants de l’EVAM qui fréquentaient notre établissement durant l’année précédente. Le flot d’arrivées et de départs n’étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget. Le montant perçu de l’EVAM en 2023, correspond à la situation de 2022.

La participation de l’EVAM s’est montée à CHF 36'282.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.-. A noter que des démarches sont en cours auprès du canton pour faire corriger la liste

d'élèves concernés pour l'année 2022, car nous pensons qu'elle n'était pas exhaustive. Par conséquent, il se pourrait qu'un montant supplémentaire soit perçu en 2024, mais que nous ne sommes pas en mesure de l'estimer à ce stade.

En conclusion, les différentes dépenses de l'exercice 2023 ont été maîtrisées et le coût supporté par les communes est de CHF 3'107'985.-, soit quasi identique au résultat 2022. Une économie de CHF 303'613.-, soit 8.6%, a été réalisée par rapport au budget total de CHF 3'519'045.-. A noter que le budget 2023 présenté en 2022 a été augmenté en cours d'année, suite à l'acceptation du préavis 2/2023. Force est de constater que les montants estimés au travers du préavis en question étaient trop élevés, ce qui est une bonne surprise.

Les plus fortes variations entre le budget et le résultat final sont liées en grande partie aux transports, aux activités extrascolaires et aux repas, dont les coûts ont été plus faibles que prévus.

Le Comité de direction de l' AISOL voue une attention particulière à trouver le meilleur équilibre pour les finances de nos communes partenaires. Il est également important de relever que la majorité des dépenses sont liées au nombre d'élèves et qu'elles sont de facto très difficilement compressibles.

Des efforts importants sont déployés pour rendre la vie scolaire et parascolaire attractive, propice à l'apprentissage et au développement d'aptitudes. Les conditions-cadres qui entourent les écoles des Ormonts et Leysin sont des atouts majeurs pour la population de la région et il en va de notre responsabilité de maintenir nos acquis et de les faire évoluer. Il s'agit d'arguments indéniables pour continuer d'accueillir de nouvelles familles sur le territoire de nos 3 communes.

REPAS

En 2023, les cantines des 3 sites de l' AISOL ont servi pas moins de 47'649 repas ; le chiffre est en augmentation de 12% par rapport à l'exercice 2022 qui se montait alors à 40'613 repas.

La Cantine des Diablerets : 3'729 repas ont été servis avec une moyenne de 25 repas par jour dont 116 pique-niques ; le chiffre est en diminution d'environ 10% par-rapport à l'année précédente. L'équipe, toujours dirigée par Mme Sunny Borloz, est composée de 3 personnes. Le temps de présence du personnel se monte à 20 heures par semaine, soit un employé à environ 50%. Ce pourcentage comprend également la surveillance de la pause de midi.

Cantine du collège d'Aigremont au Sépey : 26'936 repas servis en 2023 ce qui représente une augmentation de 23% par rapport à l'année précédente, soit une moyenne de 173 repas par jour dont 2003 pique-niques consommés sur place, soit environ 14 par jour. Aucun incident majeur n'a été signalé sur ce site par les surveillants de la pause de midi dirigés par M. Rudolf Köller, concierge. Le chef de cuisine de la Dent-de-Midi est toujours assisté par les stagiaires très motivés du SEMO Chablais. Un grand merci à M. Pascal Brunner, Directeur du Semo-Chablais, pour sa collaboration avec l' AISOL, ainsi qu'à son équipe qui, jour après jours, travaillent dans le but d'améliorer l'offre culinaire que nous proposons aux élèves qui fréquentent notre cantine.

Cantine du collège du Suchet à Leysin : Avec 14'679 repas pris sur place dont 1'476 pique-niques en 2023 ; le chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, lors de laquelle 14'008 repas avaient été servis par M. José Da Costa, chef de cuisine pour Concordance Leysin, et son équipe. Ici aussi une dizaine de pique-niques sont consommés sur place quotidiennement. Cette légère augmentation s'explique par le déplacement des classes de 7-8P à Leysin et l'ouverture de trois classes de 5-6P dans l'ancien collège de la commune. Aucun problème majeur n'a été signalé du côté de la surveillance de la pause de midi, toujours supervisée, à notre grande satisfaction, par Mme Ginette Belkacem pour Leysin.

Concernant le prépaiement des repas, un très gros travail est mené chaque mois par les équipes de Concordance et de la Dent-de-Midi pour que des parents, toujours trop nombreux, s'acquittent du solde négatif du compte de leur enfant.

Pour terminer, le Comité de direction tient à remercier chaleureusement toutes les personnes et entités qui de près ou de loin contribuent au bon fonctionnement de nos cantines et au bien-être de nos élèves avant, pendant et après les repas.

SANTE

L'équipe de Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire (PSPS) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière scolaire, la médecin-scolaire désignée, Mme la Dresse Eva Rikley de Leysin, ainsi que des membres de la Fondation La Monneresse représentants les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

La participation versée à la Fondation La Monneresse concerne les charges de cette plate-forme administrative et financière, réparties aux nombres d'élèves des établissements scolaires de Château-d'Oex, d'Aigle, d'Ollon-Villars-Gryon, de Bex, de Villeneuve, ainsi que de l'ESOL ; l'évolution de ce coût dépend donc de l'augmentation du nombre d'élèves de chaque établissement.

La distribution des pommes à la récréation, livrées par un producteur de la région, est appréciée des écoliers et des enseignants ; celle-ci a été effectuée en automne et après les vacances de Pâques sur les 3 sites.

Les animations sur l'alimentation du petit déjeuner, ainsi que sur les récréations saines ont eu lieu.

Concernant les animations de prévention, une formation avalanche pour le 3^{ème} cycle a été organisée, par le Bureau des Guides des Alpes Vaudoises, pour un coût de CHF 2'360.00.

Tous les deux ans et ceci depuis quelques années déjà, un Atelier GORILLA a été organisé, encadré par des animateurs de la « Schtifti Foundation ». Cette activité a pour objectif d'inciter les enfants et les jeunes à prendre des responsabilités pour leur propre bien-être, le plaisir d'avoir des activités physiques, une alimentation alimentaire équilibrée et durable, ainsi que le sentiment de vie positif.

L'exposition « Ni Paillasson, ni hérisson » ; présentant le sujet de la juste posture et les attitudes actives et l'assertivité, ainsi que la suite de la formation aux enseignants a été réitérée.

Les contrôles dentaires ont été effectués, par contre les conférences dans les classes sur la prophylaxie dentaire n'ont pas eu lieu par manque d'animatrice.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Ski :

Au cours de la saison d'hiver 2022-2023, ce ne sont pas moins de 320 élèves de la 1P à la 6P qui ont pu profiter des cours de ski donnés par les écoles de ski des Mosses, de Leysin, des Diablerets et de l'école de ski Pure Trace, du 18 janvier au 15 mars 2023. Nous remercions les moniteurs pour leur bienveillance et leur disponibilité.

La saison de ski aux Mosses a pris fin prématurément le 8 février 2023, par cause de manque de neige et par conséquent, par la fermeture du domaine. Grâce à la mise en place de transports, les élèves du Sépey ont quant à eux pu continuer à profiter de l'or blanc aux Diablerets.

Le ski de fond pour les élèves du Sépey, n'a pu être enseigné que le 22 février. La session du 1^{er} mars a dû être annulée, pour des raisons de météo.

Les jeux divers se sont déroulés aux Diablerets (*pour les élèves du Sépey et des Diablerets*), ainsi qu'à Leysin. Cette matinée récréative était initialement prévue le 8 mars, mais pour des raisons météorologiques, a dû être déplacée au 15 mars 2023. Thé, sirop, pain, fromage et chocolat ont été offerts à des enfants enchantés et à des enseignants satisfaits.

Durant cette saison, en commun accord avec la direction de l'établissement, les élèves ukrainiens du cycle 1 ne sont pas allés skier mais ont profité de ces matinées pour parfaire leur français. Les enseignantes des Diablerets se sont chargées elles-mêmes d'organiser l'activité ski de fond pour leurs élèves. Quant aux élèves dès la 7P, ils ont également pu profiter de quelques journées de ski alpin entre Leysin et Les Diablerets.

Comme l'année dernière, l'AISOL a participé aux frais de location de matériel de ski, à concurrence de 50% de la facture pour les skis, bâtons et chaussures, ceci pour trois familles d'élèves. Trois demandes ont également été acceptées pour des élèves ukrainiens du secondaire.

Cette aide est octroyée sur la base des critères suivants :

- Demande de prise en charge par le/les parents justifiant une situation de RI ou difficulté particulière
- Analyse et discussion en séance du Comité directeur de l' AISOL
- La décision est ensuite communiquée :
par courriel ou téléphone au/x demandeur/s
par courriel avec les coordonnées des bénéficiaires au magasin de sports concerné par la demande

Les magasins de sports Hefti Sports à Leysin et aux Mosses, ainsi que Jacky Sports, aux Diablerets ont octroyé des rabais complémentaires en faveur de ces demandes. Comme les années passées, nous avons informé les magasins du fonctionnement de ces demandes et leurs factures nous ont été envoyées pour la part nous concernant ; la part des parents étant directement réglée lors du retrait du matériel au magasin. Nous remercions Mme Isabelle Fontana et M. Blaise Hefti, ainsi que leurs équipes, pour leur collaboration.

Activités diverses :

Camp d'Estavayer : Exceptionnellement sur quatre jours en raison d'un malentendu avec le nouveau gérant du site, le camp s'est déroulé la semaine du lundi du Jeûne. Quatre jours de beau ont permis de profiter du lac. Les élèves se sont baignés quasi tous les jours dans une ambiance sympathique. La journée «Excursion» s'est quant à elle déroulée dans les gorges de l'Areuse. Excellente ambiance au sein des accompagnants. Un incident a eu lieu le jeudi soir lors de la boum ; un élève a été emmené aux urgences après avoir exécuté un «back flip» trop court. Son papa l'a récupéré dans la nuit et le lundi suivant il était déjà de retour à l'école. La qualité des services et de la nourriture est fortement en baisse, malgré une augmentation des prix, une alternative à ce camp est actuellement en discussion. Affaire à suivre.

Toutes les classes de 1P à 8P, soit environ 430 élèves, sont parties en course d'école.

La classe 1-2P des Diablerets s'est rendue au Lac Lioson pour y dormir une nuit, tandis que les 3-5P sont allés à Prêles dans le canton de Berne.

Le voyage d'étude des 11èmes s'est déroulé dans les Grisons.

Comme l'an dernier, à la demande du conseil des délégués de classe, deux cours de «Premiers Secours» ont été organisés les 24 et 31 mai 2023, pour les élèves du cycle III. Une trentaine d'élèves s'est inscrite à l'un de ces cours donnés par la formatrice des samaritains de Leysin et une assistante. Les élèves étaient désireux d'être formés et de pouvoir être en mesure d'utiliser le défibrillateur du réfectoire d'Aigremont, en cas d'urgence vitale. Une participation de Fr. 5.- a été demandée par jeune ; ce cours n'étant pas obligatoire et ces instructions étant données hors horaire scolaire.

Activités facultatives :

Un programme d'activités facultatives est mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, les Diablerets et Leysin. Ces cours sont donnés par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de gym, de théâtre, de musique, de natation ou de tennis. La fréquentation est restée stable sur les sites de Leysin et des Diablerets. Le Sépey ne dispense que peu d'activités, la demande étant plus importante à Leysin, une partie des prestataires s'y est dirigée. Cette expérience sera reconduite sous cette forme, avec un appel à de nouvelles activités pour étoffer notre offre. L' AISOL continue de mettre à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités. Ceci permet de proposer des cours à des tarifs accessibles à tous.

TRANSPORTS :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Un nouveau transport a été organisé pour les enfants scolarisés à l'ancien collège de Leysin. Bien que la distance entre l'ancien collège et le collège du Suchet ne soit que de 700 mètres, le Comité de direction de l' AISOL a pris la décision d'offrir ce transport aux enfants, afin qu'ils aient plus de temps pour jouer avant la reprise des cours. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école étant une priorité pour l' AISOL, il nous est apparu raisonnable d'organiser un bus qui viendrait les chercher devant l'école et les ramènerait une fois le repas terminé.

Une certaine agitation persiste à l'instar des années précédentes, surtout dans le bus entre Leysin et Le Sépey. Après deux années d'actions de prévention, le Comité de direction a décidé de sévir. En effet, en fin d'année, un enfant s'est fait agresser, ce qui est totalement inacceptable. Deux élèves ont été mis en cause dans cet événement, et décision a été prise, après un entretien avec les parents et les enfants de leur retirer leur abonnement de transports pour une durée d'un mois. À la suite de cette agression, nous avons également organisé une séance en présence de notre assistant de sécurité publique, du répondant de la gendarmerie, des Municipaux en charge de la sécurité de Leysin et d'Ormont-Dessous, ainsi que de la répondante des transports au sein du Comité de direction de l' AISOL. Durant cette séance, nous avons averti les enfants que la tolérance zéro serait désormais appliquée si nous avions vent d'une quelconque incivilité dans les transports scolaires. Les TPC sont également venus dans les classes, afin d'expliquer aux enfants quel comportement était attendu de leur part dans les transports scolaires.

Nous trouvons important d'impliquer les élèves dans nos démarches qui tendent à améliorer la sérénité dans les transports, c'est la raison pour laquelle, un groupe de délégués des classes de 7-8-9P et 10-11S a participé à l'élaboration de la charte des transports. Cette charte a été présentée à tous les enfants du cycle secondaire durant la séance avec la gendarmerie.

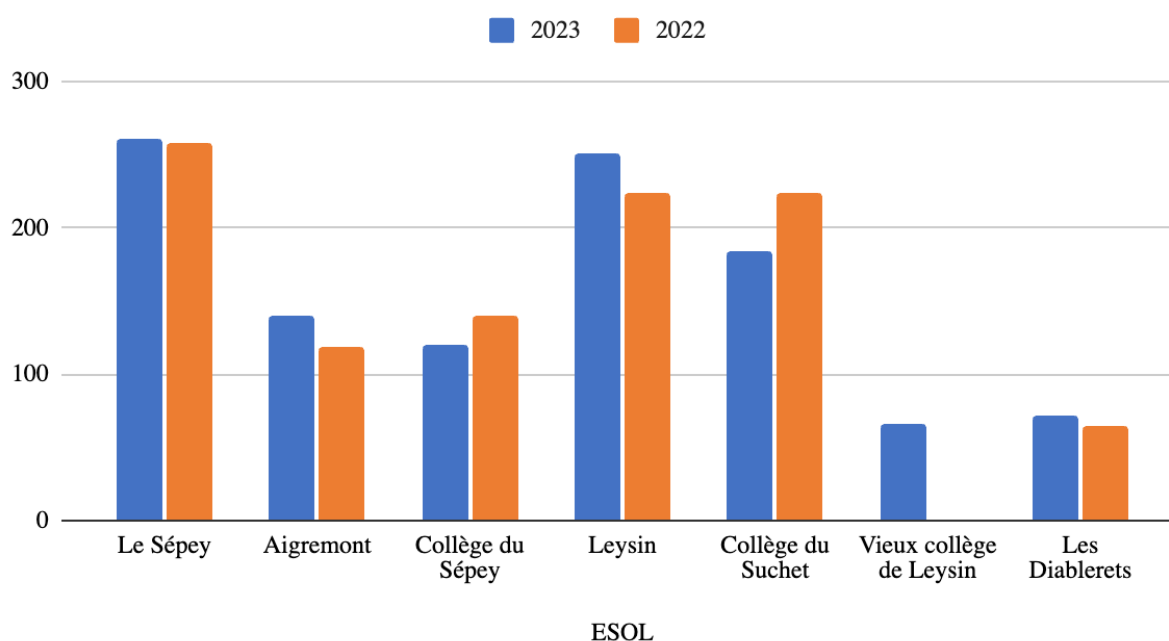
Concernant le bus des Voëttes, encore un changement de chauffeur est à signaler. Les relations avec la nouvelle chauffeuse se passent bien et la communication avec les parents s'est nettement améliorée. Il est à noter que le petit bus vert a été changé en fin d'année 2023 pour un bus avec deux places supplémentaires.

Pour terminer, le budget 2023 a été tenu au niveau des comptes.

ECOLAGE ET BATIMENTS :

En date du 1^{er} octobre, nous avons 581 élèves inscrits sur les trois communes. Les élèves sont enclassés sur les trois sites de la manière suivante : 250 à Leysin (184 au collège du Suchet et 66 au Vieux collège), 71 au collège des Diablerets et 260 au Sépey (140 au collège d'Aigremont et 120 au collège du Sépey).

Eleves ESOL



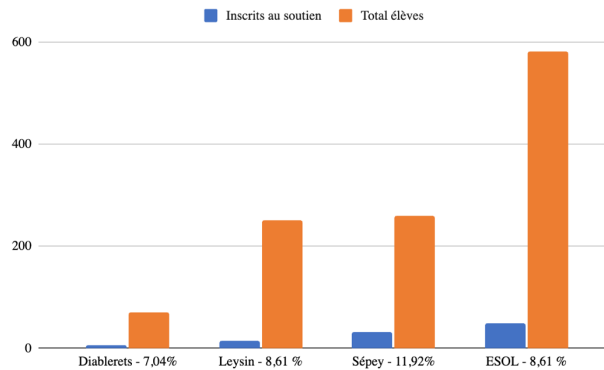
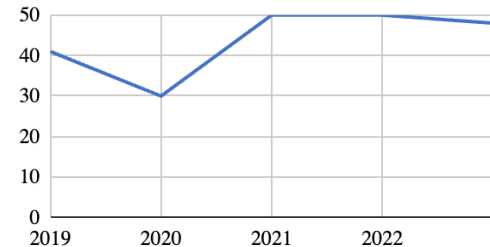
Nous avons également 8 élèves qui sont scolarisés dans d'autres communes (4 à Aigle, 1 à Château d'Oex, 2 à Lausanne, 1 à La Tour-de-Peilz). Ce chiffre reste stable depuis l'année dernière où 9 élèves étaient scolarisés dans d'autres communes (4 en 2021 et 11 en 2020).

DEVOIRS SURVEILLÉS :

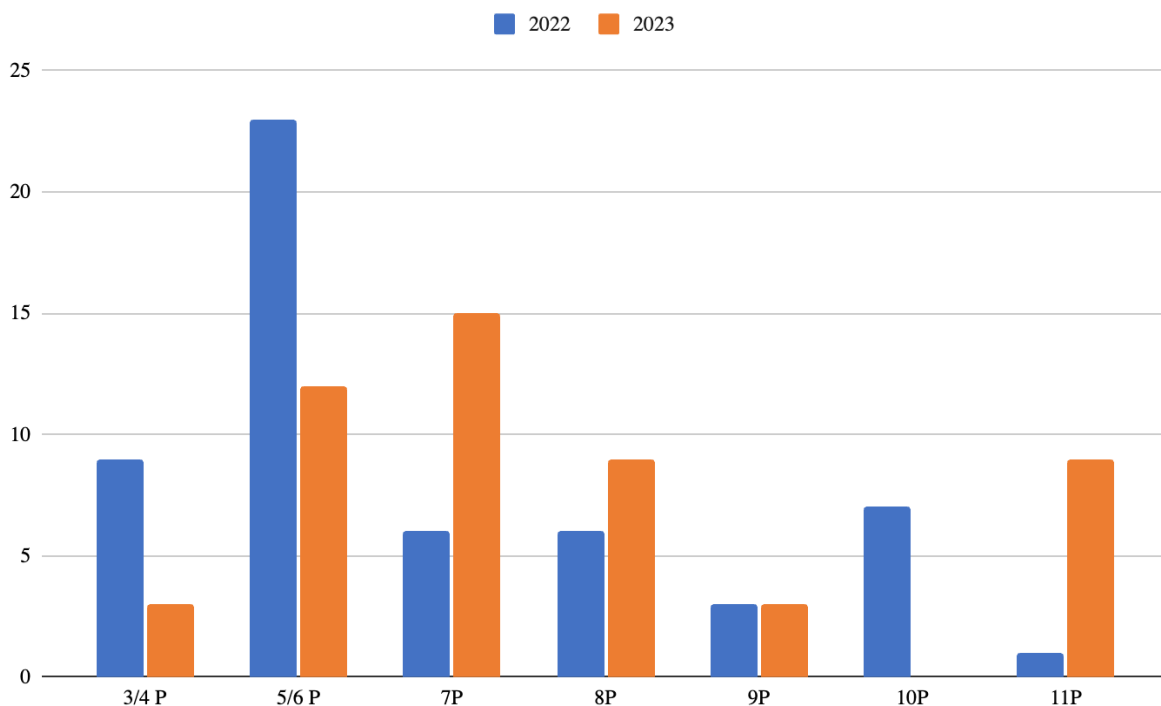
Les nouveaux tarifs entrés en vigueur lors du deuxième semestre de l'année 2022/2023 sont toujours en vigueur. Malgré la baisse des tarifs, nous constatons une diminution du nombre d'inscriptions avec 48 élèves inscrits pour le deuxième semestre (41 au premier semestre) contre 55 l'année précédente.

Nous avons maintenu la possibilité de s'inscrire pour un seul semestre ainsi que la flexibilité pour les inscriptions en cours de semestre. La facturation a lieu deux fois par année.

Nombre d'élèves inscrits



Une augmentation de la fréquentation a été constatée chez les étudiants du secondaire et une légère baisse pour le primaire en comparaison à l'année précédente.



Nous tenons à remercier Mme Joëlle Ruegg, enseignante, qui est toujours présente dans ses fonctions de coordinatrice entre l' AISOL et les enseignants et qui nous fournit une aide précieuse pour l'organisation.

EVAM :

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile, qui comprend donc deux années scolaires. Ce dernier se base sur une liste d'élèves fournie par le canton. Le décompte de l'année 2022 est en cours de vérification par les services cantonaux concernés, car nous avons émis certains doutes quant à l'exhaustivité de la liste reçue. Le décompte pour l'année 2023 sera fait au cours du printemps et nous y prêterons une attention particulière.

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2023, le Conseil d'établissement est composé des membres suivants :

Représentants des autorités

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'établissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Fabienne Griffet-Gasser, Conseil intercommunal de l' AISOL, Leysin

Représentants des parents

- Magda Huck, Ormont-Dessus
- Gaëlle Jordan, Ormont-Dessous
- Nicole Gremaud, Leysin dès octobre 2023

Représentants du corps enseignant

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'établissement, Directeur de l'ESOL
- Isabelle Chiaradia
- Maryline Fasoletti

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Céline Pittet, représentante des sociétés locales des Diablerets
- Luis Gomez-Calvo, responsable de la Garderie, Leysin
- Représentant d'Ormont-Dessous – **Poste vacant**

Durant cette année, le Conseil d'Etablissement de l'ESOL s'est réuni à 5 reprises.

Diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que l'organisation sur les trois sites de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires sont des sujets abordés parmi d'autres.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Nicole Gremaud, qui a rejoint notre Conseil d'Etablissement en automne dernier. Elle a été nommée en qualité de représentante des Parents d'élèves de la Commune de Leysin, lors de la dernière Assemblée des Parents d'élèves, qui a eu lieu le 4 octobre 2023 au Collège du Suchet à Leysin.

A noter qu'un représentant de sociétés locales est toujours attendu pour compléter le Conseil.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL remercie chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

En 2023, L'Établissement primaire et secondaire Les Ormots-Leysin s'est déployé sur un cinquième site. En effet, ce ne sont pas moins de 4 locaux supplémentaires qui ont pu être mis à disposition dans l'Ancien Collège de Leysin. Les besoins exprimés quelques mois auparavant ayant été entendus, nous avons pu effectuer une rentrée en garantissant que l'ensemble des cours puisse se dérouler dans des locaux et des conditions adaptées.

Les réflexions ont été nombreuses, les pistes évoquées diverses et multiples et la solution finalement choisie, validée par les services de l'Etat, donne entière satisfaction.

Il me tient à cœur de relever que, combien même la décision finale n'est tombée que tardivement en fin de l'année scolaire, grâce à l'engagement sans faille de l'ensemble des acteurs, les locaux étaient pleinement opérationnels à peine deux mois plus tard.

Cela a tout de même nécessité une réorganisation non négligeable à l'interne puisque les trois classes de 5-6P de Leysin jusque-là scolarisées au Collège Le Suchet ont dû déménager. Les locaux ainsi libérés ont pu ensuite être investis par des classes de 7-8P auparavant situées au Collège primaire du Sépey, ce qui a permis au final de créer une deuxième salle destinée à l'enseignement des sciences et d'ouvrir les groupes d'accueils nécessaires en 1-4P et 5-8P à Leysin et 7P-11S au Sépey.

Dans l'optique de limiter autant que faire se peut les déplacements des élèves, il a été convenu, à quelques exceptions près, de scolariser les 7-8P d'Ormont-Dessus au Sépey et les 7-8P d'Ormont-Dessous avec leurs camarades Leysenouds, à Leysin. Cette dernière mesure nous a contraint d'adapter quelque peu les horaires au Collège Le Suchet et à l'Ancien Collège afin qu'ils correspondent à ceux des transports publics. Et ce décalage de quelques minutes a même réduit dans les mêmes proportions la journée continue de l'écolier.

Sauf événement exceptionnel, nous devrions pouvoir garder cette stabilité jusqu'à ce que l'agrandissement du Collège d'Aigremont devienne effectif.

La dynamique amorcée il y a quelques années est ainsi confirmée et il convient de saluer l'investissement des autorités qui offrent, de par leur soutien sans faille à l'école, des conditions de travail et d'apprentissage optimales.

Michele Cherubini, directeur



VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 14 mai 2024 :

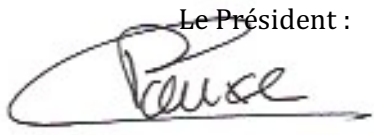
Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction
Ouï le rapport de la Commission de Gestion
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


DECIDE

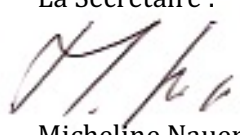
- D'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2023 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

Nous vous adressons, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président : 
Philippe Tauxe



La Secrétaire : 
Micheline Nauer